

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Paris, le 10 février 2022

L'Institut d'Études à Distance de l'École de Droit de la Sorbonne (IED-EDS) met en chantier d'ambitieux projets.

L'Institut d'Études à Distance de l'École de Droit de la Sorbonne (IED-EDS) a pour mission première d'offrir, à distance, des formations diplômantes, de niveau national et dispensées par des enseignants-chercheurs de l'École de Droit de la Sorbonne (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne). Les étudiants titulaires d'une capacité, d'une Licence, d'un Master, obtenus à l'IED-EDS sont ainsi diplômés d'une composante de l'École de Droit de la Sorbonne, *erga omnes*, en France comme à l'étranger.

La formation est exigeante et construite à l'aide d'outils adaptés : podcasts et vidéos, cours polycopiés, accompagnement personnalisé, regroupements sous forme hybride (présentiel et distanciel). Pour certains enseignements et au bénéfice des étudiants qui en auront le temps, les cours magistraux dispensés à l'EDS sont accessibles en direct ou en différé. Aujourd'hui, l'Institut accueille près de 5000 étudiants qui reçoivent ainsi cette offre pédagogique conçue et réalisée par les enseignants chercheurs de l'École de Droit de la Sorbonne et les équipes audio-visuelles et éditoriales de l'IED-EDS.

Doté de nouvelles forces et de nouveaux moyens, l'Institut met en chantier des projets ambitieux dont la réalisation ou l'amorce sont en cours :

- Ouverture de trois nouveaux Master 2, en droit public, en droit privé, en droit international et comparé dès la rentrée 2022 ; de la sorte, l'IED-EDS sera en mesure à cette date d'offrir 3 parcours complets en Master (M1 et M2), l'un en droit privé, l'autre en droit des affaires, le troisième en droit public ;
- Développements de partenariats avec les Grandes écoles et les classes préparatoires ;
- Internationalisation des formations aux fins de permettre, d'une part, que des étudiants d'universités étrangères se diplômèrent à l'IED-EDS, d'autre part et réciproquement, que les étudiants de l'IED-EDS puissent se diplômer dans ces universités ;
- Innovations pédagogiques avec pour finalité que les étudiants, passés un certain cap, apprennent de manière créative, par exemple, en participant à la construction des enseignements que suivront leurs cadets ;
- Création d'un média du droit, dont les contenus seront nourris de tous les talents que compte l'École de Droit de la Sorbonne, enseignants-chercheurs, doctorants et étudiants.

L'IED-EDS entend préfigurer, à tout le moins expérimenter, l'enseignement supérieur de demain, un enseignement total, d'ici et d'ailleurs, de présence et de distance, d'amphis et de polys, de sons et d'images, de savoir et de création.

► **Retrouvez l'interview de Xavier Lagarde**, directeur de l'IED-EDS dans la lettre Paris 1 Panthéon-Sorbonne #55 :

<https://droit-ied.pantheonsorbonne.fr/actualite/interview-xavier-lagarde>

CONTACT PRESSE

Sevim ESSIZ

Institut d'Études à Distance
de l'École de Droit de la Sorbonne

Ingénieure pédagogique

Chargée des relations presse de l'IED-EDS

Courriel : sevim.essiz@univ-paris1.fr

Site internet de l'IED-EDS :

<https://droit-ied.pantheonsorbonne.fr>

A PROPOS DE L'IED-EDS

L'Institut d'Études à Distance de l'École de Droit de la Sorbonne (IED-EDS) a pour mission première d'offrir, à distance, des formations diplômantes, de niveau national et dispensées par des enseignants-chercheurs de l'École de Droit de la Sorbonne (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne).

L'École de Droit de la Sorbonne (EDS) est l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) en Droit de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Elle se classe en 25^{ème} position au niveau mondial, 8^{ème} en Europe et 1^{ère} en France parmi les universités d'études juridiques les plus prestigieuses du monde (QS Top universities).